



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010022

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 4/12/2024 9H40 C:026560 I:41179
V/REF : EJ 430.1
V/Email reçu le Mercredi 04/12/2024 à 9H40

COLLEGE EV GALOIS

**10
AVENUE DU CARREAU
69330 MEYZIEU**

IMMEUBLE : COLLEGE EV GALOIS
10 AVENUE DU CARREAU
69330 MEYZIEU

Vaulx en Velin, le 02 Janvier 2025

Référence Marché: 2024-66

LOCALISATION : ALLEE N10 CARREAU - CONTACTER M ROCHE - TEL:*07 63634559*
MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHER CANALISATION DANS LOGEMENT DE FONCTION
INTERVENTION REF 02/09/2024 14H33 NON CONCLUANTE

Donneur d'ordre : M. CHALENDAR

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

LE 05/12 A 09H30 :
INTERVENTION A PARTIR DE L'ALLEE N°10
DEBOUCHAGE HAUTE PRESSION DU RESEAU EAU VANNE
- BLOCAGE DE LA BUSE A PLUSIEURS REPRISES
TEST ET CONTROLE DE L'ECOULEMENT CHASSE D'EAU APRES OUVERTURE DES
APPARTEMENTS PAR LE GESTIONNAIRE
PREVOIR UN PASSAGE CAMERA AFIN DE CONTROLER LA CANALISATION
NETTOYAGE ET REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : KI AB Email envoyé le 10/12/24 à 15H48 M. CHALENDAR
MP AB Email envoyé le 10/12/24 à 10H30 M. A. CORNET
DT LGESTION Email envoyé le 05/12/24 à 17H37 M. A. CORNET
PREVOIR UN PASSAGE CAMERA AFIN DE CONTROLER LA CANALISATION
NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage
de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation).
Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010022

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	1.2.1-Ffait	Prise en Charge/Interv	3	86,00	86,00
2,00	1.5.1.1-H(s)	Lu-Ve 8h30-16h45 05/12	3	150,00	300,00
TOTAL H.T.					386,00
T.V.A. a 20,00%					77,20
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>463,20</u>

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.